

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

---

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2427)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 9

## AMENDEMENT

présenté par

M. Tryzna, M. Thiériot, Mme de Maistre, Mme Minard, Mme Corneloup, M. Duparay,  
M. Brigand, M. Ray, M. Lepers et M. Ceccoli

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 14.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette modification rédactionnelle, en apparence mineure, s'inscrit en réalité dans une refonte globale du dispositif juridique visant à élargir le champ des actions imposées aux collectivités.

Elle contribue à l'insécurité juridique et à l'alourdissement des obligations sans débat de fond sur leur portée réelle.

Il est donc proposé de supprimer cet alinéa.